

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02624
Numéro SIREN : 803 535 665
Nom ou dénomination : A.C AUTO ECOLE

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2022 sous le numéro de dépôt 16394

A.C AUTO ECOLE

SAS au Capital de 2 000 €
96 RUE JEAN JAURES
95400 ARNOUVILLE
RCS PONTOISE 803 535 665

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE **Du 15 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 juillet, à 10 heures, les associés de la société A.C AUTO ECOLE, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de du président.

Etaient présents :

- **Monsieur YABAS Osana,**
Représentant 100 actions en pleine propriété, ci..... 100 actions

Qui détiennent ensemble 100 actions, représentant la totalité du capital.

Monsieur YABAS Osana préside la séance en qualité de président de la société.

Était également présent Madame YARAMIS Leyla en tant que gérante de la société.

La présidente constate que l'assemblée ainsi constitué peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- une copie des statuts,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

il déclare que c'est même pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Changement de président
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président a la lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observation sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution - RATIFICATION DE LA CONVOCATION ET DE LA TENUE DE LA REUNION

l'assemblée générale et associés constatant qu'il a été possible de réunir les associés sans observer les dispositions légales et statutaire relatives à la convocation des assemblées générales, ratifie la convocation et la tenue de la présente Assemblée, décharge la gérance de toute responsabilité à cet égard.

Elle lui donne acte du respect de la communication de tous les documents nécessaires à son information.

2^{ème} résolution – Changement de président

L'assemblée générale des associés autorise la démission de Madame YARAMIS Leyla suite au délai trop important de la demande d'agrément et nomme Monsieur YABAS Osana en tant que nouveau président

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution- MISE A JOUR DES STATUTS

13 - Président de la Société

La Société est représentée, dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, actionnaire ou non, de la Société.

13.1. Désignation

Est nommé Président de la société :

M. : YABAS Osana
Né le : 10/02/1962 à ULUDERE (TURQUIE)
De nationalité : Française
Demeurant : 2 RUE CASSIOPEE
95350 ST BRICE SOUS FORET

4^{ème} résolution – POUVOIRS

L'Assemblée Générale des associés confère tous pouvoirs au président pour procéder à la modification statuaire décidée ci-avant ainsi qu'au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités, dépôts devant être effectuées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires.

M. YABAS Osana



Mme YARAMIS Leila

